



Assemblée générale

Distr. limitée
24 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Soixante-septième session Vienne, 19-28 juin 2024

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

D. Espace et développement durable

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Espace et développement durable », conformément à la résolution [78/72](#) de l'Assemblée générale.
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Autriche, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Luxembourg, Maroc, Mexique, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, République de Corée, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne du). Les représentantes et représentants de l'APSCO, de l'UAI et du Space Generation Advisory Council, organisations dotées du statut d'observateur, ont aussi fait des déclarations. Au cours du débat général, les représentantes et représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations au titre de ce point.
3. Le Comité était saisi des documents suivants :
 - a) Rapport sur l'édition 2023 du Forum mondial de l'espace ONU/Autriche : L'espace pour notre avenir commun ([A/AC.105/1314](#)) ;
 - b) Rapport de la Conférence ONU/Portugal sur la gestion et la viabilité des activités spatiales ([A/AC.105/1315](#)) ;
 - c) Document de séance intitulé « Promoting the role of women in space for the benefit of all » (Promouvoir le rôle des femmes dans l'espace dans l'intérêt de tous et toutes), présenté par le Canada ([A/AC.105/2024/CRP.24](#), en anglais seulement) ;
 - d) Document de séance intitulé « The Lisbon Declaration on Outer Space » (La Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique), présenté par le Portugal et coparrainé par l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Chili,



la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Ghana, la Grèce, l'Italie, le Maroc, les Philippines, la Roumanie, la Slovénie, la Suisse, la Tchéquie et l'Uruguay (A/AC.105/2024/CRP.25/Rev.1, en anglais seulement) ;

e) Document de séance intitulé « Protection of astronomy and science on the Moon » (Protection de l'astronomie et de la science sur la Lune), présenté par l'UAI, l'IAA, l'Open Lunar Foundation, la SWF et For All Moonkind (A/AC.105/2024/CRP.14/Rev.1, en anglais seulement) ;

f) Document de séance intitulé « Towards an intergenerational pact for space sustainability » (Pacte intergénérationnel pour la durabilité spatiale), présenté par le Space Generation Advisory Council (A/AC.105/C.2/2024/CRP.15, en anglais seulement).

4. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point :

a) « Panorama des projets, activités et intérêts du Brésil en matière de ressources spatiales », par la représentante du Brésil ;

b) « Durabilité de l'espace – Participation de l'Agence nationale des télécommunications (ANATEL) aux travaux de l'Union internationale des télécommunications », par le représentant du Brésil ;

c) « Le centre spatial national, un nouvel espace pour le développement spatial dans la région », par le représentant du Chili ;

d) « Mise à jour de la politique spatiale nationale », par le représentant du Chili ;

e) « La télédétection chinoise favorise, au niveau mondial, l'atténuation des effets des catastrophes et l'intervention en cas de catastrophe », par le représentant de la Chine ;

f) « Le développement du système de navigation par satellite BeiDou », par le représentant de la Chine ;

g) « Durabilité de l'espace : le point de vue d'un fournisseur français de services de données », par le représentant de la France ;

h) « Durabilité de l'espace : le point de vue d'un opérateur français », par la représentante de la France ;

i) « Durabilité de l'espace : le point de vue de la logistique spatiale », par le représentant de la France ;

j) « Le développement, vecteur d'autonomie : la coopération spatiale de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) avec les nations émergentes », par le représentant du Japon ;

k) « Création d'applications spatiales dans les différentes disciplines et régions », par le représentant du Japon ;

l) « Astra Carta : plan de route pour la durabilité dans l'espace et l'utilisation de l'espace pour la durabilité sur Terre », par les représentantes du Royaume-Uni ;

m) « De l'espace pour les objectifs de développement durable : la NASA met les sciences de la Terre au service de l'action », par le représentant des États-Unis ;

n) « Invitation à utiliser le cadre d'ingénierie des systèmes sur l'environnement, la vulnérabilité, la prise de décisions et les technologies (EVDT) pour mettre l'observation de la Terre par satellite au service des objectifs de développement durable », par la représentante des États-Unis ;

o) « Surveillance de l'espace par l'État en Ouzbékistan », par le représentant de l'Ouzbékistan.

5. Le Comité a affirmé une nouvelle fois que les sciences et techniques spatiales et leurs applications pouvaient grandement contribuer à la mise en œuvre du

Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des objectifs de développement durable ; à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ; et au respect, par les États parties, des engagements pris au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

6. Le Comité a noté combien les techniques spatiales et leurs applications, ainsi que les données et informations spatiales, pouvaient contribuer au développement durable, notamment en aidant à mieux définir et à faire appliquer les politiques et programmes d'action portant sur la protection de l'environnement, la gestion des sols et de l'eau, l'aménagement urbain et rural, les écosystèmes marins et côtiers, les soins de santé, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence, l'énergie, les infrastructures, la navigation, la surveillance sismique, la gestion des ressources naturelles, la neige et les glaciers, la biodiversité, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

7. Le Comité a pris note des informations fournies par les États sur les mesures qu'ils avaient prises pour intégrer les activités intersectorielles aux niveaux national, régional et international et pour inclure des données et des informations géospaciales dans tous les processus et mécanismes de développement durable.

8. Le Comité a également pris note des informations fournies par les États sur les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique, pour mieux faire connaître et comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales utilisées pour répondre aux besoins de développement, et pour stimuler l'intérêt pour les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques.

9. Le Comité a noté combien la coopération et les partenariats internationaux contribuaient à tirer pleinement parti des sciences et techniques spatiales et de leurs applications aux fins du développement durable.

10. Le Comité a noté que l'atelier ONU/FIA sur les avantages socioéconomiques tirés des techniques spatiales, qui avait pour thème « Enjeux pour les puissances spatiales émergentes et perspectives de renforcement des capacités », s'était tenu à Bakou du 29 septembre au 1^{er} octobre 2023 (A/AC.105/1301).

11. Le Comité a noté que le Forum mondial de l'espace qui s'était tenu à Vienne du 12 au 14 décembre 2023 avait porté sur le thème « L'espace pour notre avenir commun » et que l'édition qui se tiendrait du 3 au 5 décembre 2024 à Bonn (Allemagne) aurait pour thème « Un espace durable pour une terre durable ».

12. Le Comité a noté que la Conférence ONU/Portugal sur la gestion et la viabilité des activités spatiales s'était tenue à Lisbonne les 14 et 15 mai 2024 et avait été précédée de deux colloques préparatoires en ligne axés sur les questions techniques et l'action à mener.

13. Quelques délégations ont salué la Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique élaborée à l'appui du Sommet de l'avenir dans le cadre de la Conférence sur la gestion et la viabilité des activités spatiales.

14. Le Comité a noté que la quatrième réunion d'experts ONU/Canada tenue dans le cadre de l'initiative « L'espace pour les femmes » s'était tenue à Montréal (Canada) du 30 octobre au 3 novembre 2023 et que la cinquième réunion d'experts organisée dans ce cadre se tiendrait à Nairobi du 27 au 29 novembre 2024.

15. Le Comité a été informé de la publication de la panoplie d'outils sur l'intégration de la dimension de genre dans le secteur spatial.

16. Le Comité a noté qu'il fallait promouvoir l'égalité des chances dans le secteur spatial en encourageant les jeunes et les femmes à envisager de faire carrière dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

17. Quelques délégations ont salué la constitution de la panoplie d'outils sur l'intégration de la dimension de genre dans le secteur spatial, qui favoriserait la prise en compte des questions de genre dans les institutions publiques et privées.

18. Quelques délégations ont estimé que l'initiative « L'espace pour les femmes » devrait s'en tenir strictement à l'avancement des femmes et des filles dans le secteur spatial et des préoccupations ont été exprimées au sujet de la panoplie d'outils sur l'intégration de la dimension de genre dans le secteur spatial.

19. Quelques délégations se sont félicitées de l'attention qui serait accordée aux questions spatiales lors du Sommet de l'avenir, et ont considéré qu'il fallait, pour préserver la viabilité des activités spatiales, que la communauté internationale examine les moyens de renforcer la gouvernance de l'espace.
